



Concours de la Flamme de l'égalité - année 2020-2021

publié le 22/09/2020

Descriptif :

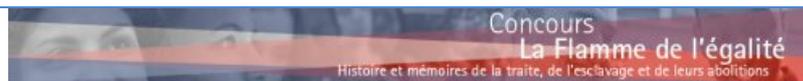
Mieux faire connaître l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. « Esclavage et traites : des crimes contre l'humanité ».

Concours ouverts aux élèves de cycle 3, cycle 4 et lycées.

Parcours citoyen, mémoires, EMC.

Sommaire :

- Objectifs
- Thème
- Démarche pédagogique
- Production et réalisation
- Participation
- Calendrier



Lancement de la 6ème édition du concours national « **La Flamme de l'égalité** ».
« **Esclavage et traites, des crimes contre l'humanité** »

Depuis 6 ans, le ministère chargé de l'Éducation nationale, le ministère chargé des Outre-mer et la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, avec le soutien de la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH), organisent un concours scolaire national intitulé « La Flamme de l'égalité ». Ce dernier vise à faire connaître l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, de leurs survivances comme de leurs effets et de leurs héritages contemporains.

● Objectifs

Ce concours participe en cela à l'**éducation à la citoyenneté** et aux **valeurs républicaines** et contribue à la **construction d'une mémoire collective** autour de valeurs partagées afin de favoriser le sentiment d'une appartenance commune autour de la défense de la dignité humaine.

Le projet réalisé doit permettre aux élèves de développer des connaissances, des compétences et une culture qui s'inscrivent dans les programmes scolaires et contribuer à la construction du **parcours citoyen** de l'élève.

● Thème

Le 10 mai 2001 était adoptée au Parlement la loi Taubira tendant à la reconnaissance des traites et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. À l'occasion du vingtième anniversaire de cette loi en mai 2021, le thème annuel du concours s'intitule : « **Esclavage et traites, des crimes contre l'humanité** ».

La notion de « **crime contre l'humanité** » amène à s'interroger avec les élèves sur ce qu'a recouvert et ce que recouvre aujourd'hui le terme même d'humanité, en quoi les traites et l'esclavage en sont une négation, et comment le crime d'esclavage s'inscrit dans l'histoire des crimes de masse. Posée pour la première fois en 1945 par le statut du Tribunal militaire international de Nuremberg, la définition juridique de

« crime contre l'humanité » est définie en 1998 par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale dans son article 7. Trois axes de cette définition caractérisent les crimes des traites et de l'esclavage :

- la réduction en esclavage et la privation de liberté physique ;
- la déportation ou le transfert forcé de population ;
- les actes inhumains causant de grandes souffrances ou atteintes graves à la santé physique et mentale.

● Démarche pédagogique

Le projet de classe devra s'inscrire dans l'un de ces trois axes de la thématique. Pour mener et nourrir cette réflexion, les projets peuvent articuler et croiser plusieurs approches :

- **Histoire** : les procédés de déshumanisation visant à la négation de l'être humain dans la réduction en esclavage et dans les traites ; la nécessaire affirmation de cette humanité au cœur de la lutte pour leurs abolitions ; la diversité des formes de résistances à la traite et l'esclavage ; l'esclavage et la traite et la notion de crime contre l'humanité.
- **Culture** : les manifestations et héritages artistiques, culturels, humains liés à la dénonciation de ces crimes, et à l'affirmation de leur humanité par les personnes réduites en esclavage.
- **Citoyenneté** : les formes contemporaines de traite des êtres humains et d'esclavage, et l'engagement contre celles-ci, sur le plan associatif comme sur le plan juridique.

Les travaux peuvent sortir du contexte socio-historique français et s'intéresser à d'autres régions du monde.

● Production et réalisation

Autour d'un travail de mémoire et d'histoire, il est proposé aux élèves de **réaliser collectivement une production de forme libre** : témoignage, dessin, texte lu, chanson, spectacle, exposition, BD, vidéo, etc. Cette production peut être travaillée dans toutes les disciplines et prendre toute forme d'expression - essai, dossier, documentaire audiovisuel, production artistique (littéraire, graphique, plastique, théâtrale, cinématographique, chorégraphique, musicale, etc.).

Ce projet sera **transmis sous la forme d'un fichier numérique** selon les modalités techniques et le calendrier précisés dans le règlement ci-après.

 [Règlement du concours Flamme de l'égalité](#) (PDF de 272.3 ko)
Session 2020-2021

● Participation

Le concours est ouvert aux élèves de cycle 3, de cycle 4 et aux lycéens ; il comporte trois catégories de participation : élémentaire à partir de CM1, collège, lycée.

Le projet peut mobiliser un groupe d'élèves, une classe entière ou plusieurs classes. Plusieurs candidatures par établissement ou par classe sont possibles si la nature de chaque projet est différente.

● Calendrier

Les enseignant-e-s qui souhaitent participer avec leurs classes ont jusqu'au **10 mars 2021** pour présenter un projet sur la thématique de cette année.

- Juin 2020 : Ouverture des inscriptions sur le site www.laflammedelegalite.org ;
- Mercredi 10 mars 2021 : Clôture des inscriptions et réception des travaux sur le site du concours ;
- Mardi 6 avril 2021 : Annonce des lauréats académiques sur le site du concours ;
- Vendredi 23 avril 2021 : Publication du palmarès national sur le site du concours ;
- Lundi 10 mai 2020 : Cérémonie nationale de remise des prix.

